

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} REUNION DE 2007

Séance du 19 décembre 2007

CG 07/5^{ème}/I-0

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008

—

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative aux orientations budgétaires pour 2008.

Acte donné.

Le Président,

Mes Chers Collègues,

Nous voilà de nouveau réunis pour débattre de mes Orientations Budgétaires pour 2008.

Comme je le fais chaque année, je profite de cette occasion pour faire le point sur les divers aspects de notre situation financière qu'il s'agisse :

- **de la fiscalité,**
- **de l'endettement,**
- **de nos dépenses de fonctionnement,**
- **ou de notre autofinancement.**

Données qui, d'une part, nous permettent **de nous situer** en comparaison des autres départements de Midi-Pyrénées, ou de ceux de notre strate de population, et, d'autre part, **qui conditionnent nos choix** dans le cadre de nos programmes pluriannuels.

Mon projet de budget pour 2008 devrait se situer autour de **265 millions d'euros**, soit + **1,78 %** par rapport à celui de 2007 qui était, je vous le rappelle, de 260 millions 346 mille 938 euros.

Il s'établit, ici comme ailleurs, dans un climat de **tensions financières** dues, pour l'essentiel, aux conséquences :

- d'une part, des **transferts de compétences** liés à l'acte II de la Décentralisation avec, dès le 1^{er} janvier prochain, l'arrivée des premiers personnels de la D.D.E. : 135 agents et de 25 T.O.S. supplémentaires. Je vous rappelle que les postes correspondants ont été créés à l'occasion de notre décision modificative n°2 2007 ;
- et, d'autre part, de la « montée en flèche » des **dépenses d'aide sociale**.

Ce projet de Budget Primitif pour 2008 s'articulera **sur ma volonté de privilégier les Investissements liés à nos compétences** et, pour ce faire, je vous proposerai :

- d'une part, et comme nous l'avions envisagé, lorsque nous avons pris la décision de créer nos 2 nouveaux collèges **de porter, cette année, notre volume d'emprunts** à hauteur de **21 millions** d'euros : 15 millions pour assurer le financement de nos programmes traditionnels et 6 millions pour nos nouveaux collèges ;
- d'autre part, **de continuer à faire évoluer nos taux d'imposition** en tablant sur une **augmentation maximale du produit fiscal de nos quatre taxes de + 5,16 %**. Je précise bien qu'il s'agit de + 5,16 % d'augmentation du **produit fiscal et non des taux**, j'y reviendrai tout à l'heure ;

➤ enfin :

- **de poursuivre la réalisation de nos projets structurants** qu'il s'agisse de l'Axe Quercy-Gascogne, du 4^{ème} collège de Montauban, du Haut Débit, de l'aménagement de notre Centre Universitaire ou de la restructuration de notre Cité Administrative Départementale,

- **de lancer** l'aménagement de notre **base logistique** départementale et celui du **pont de VERDUN**.

Les principaux points de mes Orientations 2008 étant tracés, je souhaite tout d'abord que nous examinions notre situation financière.

NOTRE FISCALITE

L'examen des annexes 1, 2 et 3 du document financier que je vous ai adressé m'amène à faire divers commentaires.

1) En premier lieu, l'annexe 1 « Taux des impositions directes » fait apparaître que sur les deux impositions essentielles que sont la taxe d'habitation et la taxe professionnelle **nous nous situons toujours en deçà** de la moyenne régionale.

▪ **Pour la taxe d'habitation :**

- taux 2007 du Tarn-et-Garonne : **7,72 %**
- moyenne régionale : **8,23 %**

En Midi-Pyrénées notre taux de taxe d'habitation est :

- **inférieur** de 45 % par rapport au taux le plus élevé (celui du Gers : 11,16 %)
- **supérieur** de 19 % par rapport au taux le plus faible (celui de l'Aveyron : 6,47 %)
- **inférieur** de 6,6 % par rapport au taux moyen régional.

▪ **Pour la taxe professionnelle :**

- taux 2007 du Tarn-et-Garonne : **13,58 %**
- taux moyen régional : **12,74 %**
- taux moyen régional hors Hte-Garonne : **14,04 %**

En Midi-Pyrénées notre taxe professionnelle est :

- **inférieure** de 11,2 % par rapport au taux le plus élevé (celui des Hautes-Pyrénées : 15,11 %)

- **supérieure** de 19 % par rapport au taux le plus faible (celui de la Haute-Garonne : 11,41 %)

- **inférieure** au taux moyen régional, hors Haute-Garonne. La Haute-Garonne représentant 50 % des bases de T.P. de Midi-Pyrénées, il me semble logique d'en tenir compte dans notre analyse.

S'agissant du taux du **foncier non bâti**, **72,89 %**, il n'a plus aucune signification dans la mesure où les terres agricoles en sont exonérées, alors que pour le **foncier bâti** nous nous situons toujours, avec **19,47 %**, **entre** le GERS : 21,89 % et le TARN : 18,76 %.

Sur la période 1998-2007, soit sur les 9 dernières années, **la pression fiscale** exercée sur les taux se sera établie, taxe par taxe, **en moyenne annuelle** à :

- + **2,3 %** sur la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti, pour **2,4 %** au niveau régional,

- + **2,9 %** sur la Taxe Professionnelle, pour **2,3 %** au niveau régional.

Comme vous pouvez le constater, à la lecture des données fiscales que je vous communique chaque année, **nous restons toujours**, sur Midi-Pyrénées, **parmi les plus modérés**. C'est ce que confirme clairement l'annexe 2 de mon rapport où, **hors Golfech**, nous sommes, avec un prélèvement par habitant de 331,56 euros, parmi les plus bas de notre Région.

Ceci étant précisé, je souhaite aborder maintenant l'évolution de nos bases d'imposition.

1) Nos bases d'imposition

C'est avec intérêt que l'on constate, avec l'annexe 3 du document que je vous ai adressé, leur progression soutenue tant :

- **sur la taxe d'habitation**

- + 5 % entre 2003 et 2004

- + 5,2 % entre 2004 et 2005

- + 5 % entre 2005 et 2006

- + 5,3 % entre 2006 et 2007

- que **sur le Foncier Bâti**

- + 3,25 % entre 2003 et 2004

- + 4 % entre 2004 et 2005

- + 4,10 % entre 2005 et 2006

- + 4 % entre 2006 et 2007

Si je m'en réfère au produit des droits de mutations, qui progressent cette année encore, l'évolution de nos bases devrait continuer favorablement.

Concernant les bases **de taxe professionnelle**, on constate que si les modifications législatives successives en ont atténué, progressivement, leur dynamisme sur la période 2003-2006, elles repartent nettement en 2007 avec une augmentation de + **5,2 %** par rapport à 2006. Espérons qu'il en sera de même au titre de 2008.

Le point étant fait sur notre fiscalité j'en viens maintenant à notre endettement.

NOTRE ENDETTEMENT

Sans vouloir m'étendre longuement sur ce sujet, je vous rappellerai inlassablement que cet endettement :

- ◆ **1) a été adossé aux capacités supplémentaires** de remboursement liées à la fiscalité générée par les 2 tranches de la Centrale de GOLFECH : 18,7 millions d'euros en 2007, au titre du F.B. et de la T.P.. pour une annuité 2007 d'égal montant ;
- ◆ **2) a été maîtrisé dans le temps.**

Comme vous pouvez le constater en annexe 4, notre endettement s'établissait au 1^{er} janvier 2007 à 703,36 €par habitant.

Je vous rappelle que nous étions à 798 €h au 1^{er} janvier 2000.

Pour être complet, notre stock de dette au 1^{er} janvier 2008, 164 millions 505 mille euros a un taux d'intérêt moyen de 4,16 % pour une durée résiduelle de 20 ans.

NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des données figurant en annexe 9 montre, qu'au titre du Budget Primitif 2007, nous nous situons, avec un **ratio de « dépenses courantes de fonctionnement »**, c'est à dire l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement à l'**exclusion** des intérêts des emprunts, de **799,57 euros** par habitant, dans la **moyenne basse** des départements de Midi-Pyrénées et, en tout état de cause, **en deçà des ratios de nos voisins** de l'Aveyron (800,07€h), de l'Ariège (823,89 €h), des Hautes-Pyrénées (837,16€h), du Lot (851,25€h) ou du Gers (889,06€h).

Pour que votre information soit complète il ressort, d'une étude réalisée par le TRESOR PUBLIC, sur la base des comptes administratifs 2006, c'est-à-dire sur **la réalité de l'exécution des budgets et non sur des prévisions**, que le Tarn-et-Garonne, avec un ratio de « dépenses courantes de fonctionnement » **de 751 euros** par habitant, se situait **en deçà** du niveau moyen de la strate « département de moins de 250.000 habitants » : 767 €h.

Voilà, mes Chers Collègues, les quelques données chiffrées dont je souhaitais vous informer.

Pour en terminer avec notre situation financière, je voudrais vous préciser qu'il ressort, de l'analyse faite par la Direction Générale des Collectivités Locales sur la base des budgets primitifs 2007, que nous nous situons, avec une **épargne brute de 160,7€h nettement au-dessus** de la moyenne nationale 101€h. Il en est de même pour notre **épargne nette, 103,6 €h** pour 63,3€h au niveau national.

Pour bien fixer les idées, je vous rappelle que cette épargne brute, qui n'était que de 17 millions 362 mille euros au compte administratif 1995, est passée à 34 millions à celui de 2002.

Au Compte Administratif 2006, elle avoisinait les 39 millions ce qui nous a permis, non seulement de financer le remboursement de la partie capital de nos emprunts mais, aussi, l'intégralité des subventions versées, qu'elles soient en capital ou en annuités, ainsi qu'une partie de nos investissements.

J'en viens maintenant à mes Orientations pour 2008 tant pour ce qui concerne nos sources de financement que nos dépenses.

LES SOURCES DE FINANCEMENT

Nos sources de financement sont de deux natures :

- celles sur lesquelles **on peut directement agir** en fixant :
 - **soit leur taux** : les recettes fiscales,
 - **soit leur volume** : les emprunts,
- celles qui **s'imposent à nous** parce que fixées par d'autres, en particulier les dotations de l'Etat.

Mes orientations fiscales pour 2008 ne peuvent s'envisager qu'en tenant compte de 2 paramètres.

Le premier, c'est qu'après la **pause fiscale** qui nous a vu, sur la période 99-2001, maintenir nos taux d'impositions à leur niveau de 1998 nous avons dû, comme les autres départements à partir de 2002, **réévaluer les taux** de nos quatre taxes. Cette augmentation a été de :

- + **3,5 %** en 2002, pour + 3,97 %, au niveau national
- + **3,97 %** en 2003, pour + 4,60 %, au niveau national
- + **3,67 %** en 2004, pour 1,3 %, au niveau national
- + **4,36 %** en 2005, **taux identique** à la moyenne nationale,
- + **4 %** en 2006, pour + 5 % au niveau national,
- enfin, + **2 %** en 2007, pour + 1,4 % au niveau moyen national

Ainsi, sur 2002-2007, notre pression fiscale moyenne annuelle : + **3,58 %** se sera **située quasiment au niveau moyen national** : 3,44 %.

Le second, et je m'en suis déjà longuement expliqué à l'occasion de nos diverses sessions, c'est **l'impact sur nos finances** :

- **de l'A.P.A.** ,
- **du transfert du RMI-RMA** ,
- **de la prise en compte de la départementalisation des S.D.I.S.**

Concernant **l'A.P.A.** nous sommes, au titre de novembre 2007, sur une base de 6 525 bénéficiaires : 4 829 à domicile et 1 696 établissements. A titre comparatif nous étions, en novembre 2006, à 6 207 bénéficiaires.

Ainsi, pour 2007, l'APA aura nécessité la mobilisation de quelques **27 millions 250 mille euros**, pour un financement de l'Etat de 8,3 millions, soit un **taux de couverture de 30 %** et un différentiel de 19,2 millions d'euros à notre charge.

Le désengagement progressif de l'Etat, je vous rappelle qu'à l'origine il était prévu un **financement 50-50** entre l'Etat et les Départements, aura pour conséquences, au titre de 2007, une participation du Conseil Général supérieure de 5 millions 325 mille euros à ce qu'elle aurait dû être, soit l'équivalent de **5,8 points de fiscalité supplémentaire**.

S'agissant du dispositif **R.M.I.** qui, je vous le rappelle, nous a été transféré au 1^{er} janvier 2004, et devait nous être compensé à **l'euro près**, il nous coûtera, en 2007 quelques **21,8 millions d'euros** :

- 20,8 millions au titre de l'allocation principale, qui touche en moyenne mensuelle, 4 000 bénéficiaires,
- 1 million d'euros au titre du dispositif des contrats aidés : CIRMA et Contrat d'Avenir pour 309 contrats en cours.

Dans le même temps, nous ne percevons de l'Etat que **18,8 millions** :

- 17,2 millions au titre de la T.I.P.P. proprement dite,
- 1 million 600 mille euros au titre de la dotation exceptionnelle, reconduite par l'Etat sur la période 2006-2008.

Vous voyez de vous même : 18,8 millions de compensation pour 21,8 millions de dépenses, il nous manquera donc, pour cette seule année 2007, près de **3 millions** d'euros soit, là aussi, quelques **3,2 points de fiscalité** venant s'ajouter aux 5,8 de l'APA.

Pour faire simple, le déficit de compensation de l'Etat représente, sur 2007, entre l'APA et le R.M.I., près de **8 millions 325 mille euros** soit **9 points de fiscalité**,

Enfin, s'agissant de notre participation au fonctionnement du **SDIS**, elle est passée de 1,5 millions d'euros en 2001 à 4,5 millions d'euros en 2007 et devrait avoisiner les **5 millions** en 2008.

Comme la quasi totalité des Conseils Généraux nous avons, depuis quelques années, à choisir entre :

- **soit augmenter notre fiscalité,**
- **soit altérer notre capacité d'investissement.**

Les projets structurants pour notre département devant être menés à bien je vous proposerai, au titre de 2008, comme nous l'avons fait ces dernières années, une **augmentation de nos taux** visant à **maintenir intacts notre capacité d'investissement.**

Monsieur le Président DAGEN, c'est sur **une augmentation prévisionnelle** de nos taux de + **2 %**, que je bâtirai mon projet de budget pour 2008.

Sur cette hypothèse j'ai prévu, dans mon rapport d'orientation, un **produit fiscal** de quelques **97 millions** d'euros, en augmentation de + **5,16 %** par rapport à celui effectif de 2007 : 92 millions 247 mille euros.

Au passage, je vous précise que la mise en place du « **ticket modérateur** » sur la taxe professionnelle nous aura fait perdre, sans compensation, ce qui aurait été tout de même normal dans la mesure où il s'agit d'une décision prise sur proposition du Gouvernement, près de 1 million 500 mille euros (1.446.272 €exactement).

Pour ce faire, je me suis basé sur une **progression globale de nos bases de + 3 %** : 720 millions de bases estimées en 2008 pour 699 millions en 2007, étant précisé que, compte tenu de l'augmentation légale décidée par le Parlement de + 1,8 % dans le cadre de la loi de finances pour 2008, j'escompte :

- une augmentation des bases de T.H. de + 5 %,
- une augmentation des bases de F.B. de + 3,5 %,
- une augmentation des bases de F.N.B. de + 3 %,
- une augmentation des bases de T.P. de + 2 %.

Enfin, concernant les **droits de mutation**, je vous inviterai à **maintenir** notre taux du droit d'enregistrement départemental à 3,6 %, c'est à dire identique à ce qu'il est aujourd'hui.

Comme je vous le précisais il y a quelques minutes, les droits de mutation restent à un niveau soutenu et j'ai prévu, dans le cadre de mes Orientations pour 2008, **19,5 millions d'euros** de recettes.

Pour votre information, nous devrions avoisiner les 20 millions cette année.

Mes orientations fiscales étant précisées j'en viens à mes propositions en matière d'emprunts.

S'agissant de nos emprunts il ressort de mon rapport, que sur la base de notre encours global au 1^{er} janvier 2008 (emprunts + subventions en annuités), nous rembourserons, l'an prochain, près de **16 millions 500 mille euros de capital**.

C'est en tenant compte de cet élément que je vous proposerai, lors du vote du budget primitif 2008, un volume d'emprunt de **21 millions d'euros**.

Je vous rappelle, en effet, que lorsque nous avons pris la décision de construire les 2 nouveaux collèges, nous avons alors convenu que leur financement serait assuré par emprunt, **en dehors du quota** de 15 millions d'euros habituellement réalisé. Aussi, comme nous l'avons fait en 2007, ce sont 21 millions qui seront inscrits dans mon projet de Budget Primitif, dont 6 millions pour le 4^{ème} collège de MONTAUBAN.

Exceptionnellement, lors de notre décision modificative n°1, je n'exclus pas de vous proposer une dernière tranche d'emprunt de 3 millions d'euros pour nos collègues, étant précisé que les fonds correspondants ne seront appelés que fin 2008, pour une première annuité sur le budget primitif 2010.

Concernant les dotations de l'Etat, le contrat de croissance et de solidarité qui fixait, jusqu'à cette année, les concours financiers aux Collectivités Locales n'est pas reconduit mais remplacé par **le contrat de stabilité**.

Ce nouveau contrat prévoit une indexation de l'enveloppe des principales dotations de l'Etat aux collectivités locales sur la seule inflation prévisionnelle pour 2008 (+1,6 %).

Si les principales dotations de l'Etat : D.G.F. et D.G.D., seront indexées à hauteur de + 2,08 %, celles concernant les exonérations fiscales (dotation de compensation de la T.P. et dotation de compensation sur FNB) seront revues à la baisse.

Sur 2007, ces dotations se seront élevées à 53 millions 945 mille euros et j'ai prévu, au titre de 2008, 54 millions 450 mille auxquels viendront s'ajouter :

- 8,8 millions d'euros escomptés au titre du **fonds de financement de l'A.P.A.**,

- 18,5 millions au titre de la fraction de la **T.I.P.P.** qui nous est transférée dans le cadre du RMI-RMA,

- 15 millions 300 mille euros au titre de la **taxe spéciale sur les contrats d'assurances** qui devrait inclure notamment :

- 1 million 400 mille € pour le transfert des RN,
- 3 millions 500 mille € pour le transfert des TOS,
- 4 millions 500 mille € pour le transfert des agents de la D.D.E.

Il m'étonnerait que d'ici le vote du Budget Primitif 2008 nous ayons des informations précises sur l'ensemble de ces dotations. Nous ajusterons donc les participations de l'Etat, comme chaque année, soit lors de notre Session Fiscale, soit lors de notre Décision Modificative n° 1.

Voilà, mes Chers Collègues, ce que devraient être nos principales sources de financement pour l'exercice 2008. J'en viens maintenant à mes orientations relatives à nos dépenses.

LES DEPENSES

Comme je vous le précise chaque année, elles se déclinent en deux grands groupes :

- ♦ **les dépenses obligatoires légales et traditionnelles** : aide sociale, frais de transports, frais de personnel, annuités de la dette, fonctionnement des collèges, entretien du patrimoine, assurances... par nature difficilement compressibles, si ce n'est à la marge ;
- ♦ **les dépenses d'investissement**, dont le volume est étroitement lié à nos capacités de financement résultant à la fois :
 - de l'autofinancement,
 - de l'emprunt,
 - des participations que nous sommes capables d'aller chercher.

LES DEPENSES OBLIGATOIRES LEGALES ET TRADITIONNELLES

Les dépenses obligatoires légales et traditionnelles sont en fait les dépenses courantes de fonctionnement **augmentées** de l'annuité de la dette globale.

S'agissant tout d'abord des **dépenses courantes de fonctionnement**, c'est à dire, je le rappelle, de l'ensemble des dépenses de fonctionnement à **l'exclusion** des intérêts de la dette, elles devraient s'élever, dans mon projet de budget 2008, et comme cela vous est précisé dans le document que je vous ai adressé, à quelques 190 millions 400 mille euros, à comparer aux 184 millions 660 mille euros de cette année, (B.P. + DM).

Ces dépenses courantes de fonctionnement s'articuleront autour des grandes masses suivantes :

- **aide sociale** : 101 millions d'euros,
- **dépenses de personnel** : 44 millions 500 mille euros,
- **frais de transports scolaires** : 11 millions 700 mille euros.

Ces trois postes vont ainsi représenter, à eux seuls, quelques 157 millions 200 mille euros, c'est à dire **82,5 %** des dépenses courantes de fonctionnement, comme au B.P. 2007.

Ces précisions étant apportées, je souhaite m'attacher, brièvement, à 4 des principaux postes de dépenses obligatoires :

- **l'annuité de la dette,**
- **les frais de personnel,**
- **les transports scolaires,**
- **l'aide sociale.**

L'annuité globale de la dette, c'est à dire celle résultant de nos emprunts et de nos subventions en annuités, devrait avoisiner les **23 millions 566 mille** euros :

- 19 millions 650 mille euros au titre de nos **emprunts**, chiffre quasi identique à celui du B.P. 2007 : 19 millions 835 mille euros,
- 3 millions 916 mille euros au titre de nos **subventions en annuités**, supérieur de 676 mille euros à celui du B.P. 2007.

Il est intéressant de noter, en annexe 4 de mon rapport, **le poids de l'annuité par habitant : 83,95€ inférieur** à celui de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers. Il était, je vous le rappelle, de 110,12 €/h au 1^{er} janvier 2005.

A titre d'information, il ressort de l'analyse des B.P. 2007 réalisée par la D.G.C.L., que le ratio de l'annuité de la dette pour emprunt sur l'épargne de gestion est de **47 % pour le Tarn-et-Garonne**, pour une moyenne nationale de 45 %.

Comme je vous le précise régulièrement, ce qui compte ce n'est pas le volume de la dette mais la **capacité** que nous avons à la rembourser.

Ces chiffres me semblent se passer de commentaire.

Concernant **nos dépenses de personnel** elles s'établiront aux environs de 44 millions 500 mille euros.

De l'analyse faite par le TRESOR PUBLIC sur les comptes administratifs 2006, seul indicateur **fiable** puisque qu'assis sur la **réalité** des comptes et non sur des prévisions de dépenses, nous étions avec un ratio par habitant de **143 euros, en deçà** de la moyenne de la strate « départements de moins de 250.000 habitants qui était de **153 euros**.

Dans le cadre des rapports qui vous seront présentés à l'occasion du vote du Budget Primitif je serai amené, comme chaque année, à vous proposer :

- **quelques transformations** de postes pour tenir compte de promotions,
- **quelques créations**, pour respecter les engagements que nous avons pris d'intégrer progressivement :
 - d'une part, les agents bénéficiant d'emplois aidés, dont les contrats arrivent à échéance dans le courant de l'année 2008,
 - d'autre part, les personnels non titulaires en poste dans nos services depuis plusieurs années et dont le coût pèse déjà sur nos finances.

Peu de postes, autres que ceux-là, vous seront proposés dans la mesure où, lors de notre dernière session, nous avons procédé, entre autre, à la création :

- des 25 postes nécessaires à l'accueil du deuxième contingent de **TOS** ayant opté pour le Conseil Général. Ils sont venus compléter les 98 postes déjà créés ;
- des 135 emplois résultant de l'accueil dans notre administration du premier contingent d'agents de la **D.D.E.**.

S'agissant de nos dépenses de transports scolaires, dont le niveau se situera autour de 11 millions 700 mille euros, je souhaite :

- d'une part, que le **programme pluriannuel de « sécurisation » de nos lignes** se poursuive ;
- d'autre part, que notre commission ad'hoc se penche sérieusement sur le **transport des très jeunes enfants**.

Pour votre information, il ressort de l'analyse faite par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur, sur la base des comptes administratifs 2005, qu'avec un ratio de **coût de l'élève transporté** de 958,6€élève, nous nous situons en deçà du Lot : 973,6€élève, de l'Ariège : 977€élève ou du Gers : 1006€élève.

J'en viens à **nos dépenses d'aide sociale** qui, avec 101 millions d'euros resteront, et de loin, le poste budgétaire **le plus important** de mon projet de budget 2008.

Mes prévisions pour 2008 intégreront en particulier :

- **au niveau de l'APA**, 28 millions d'euros de crédits sur la base de 6 600 bénéficiaires en moyenne mensuelle ;
- **au niveau du RMI-RMA**, 22 millions 500 mille euros, hors insertion ;

- au niveau de la **prestation de compensation du handicap** : 4 millions 500 mille euros.

Ces trois postes représenteront, à eux seuls, **la moitié** de nos dépenses d'aide sociale.

A titre indicatif il ressort, de l'analyse faite par la Direction Générale des Collectivités Locales sur les comptes administratifs 2005, que nous nous situons, avec un ratio habitant de **dépenses totales d'aide sociale** de **466,3 €h**, parmi **les plus bas** de Midi-Pyrénées :

- Ariège	:	543,7 €
- Lot	:	488,1 €
- Hautes-Pyrénées	:	482,4 €
- Tarn	:	475,6 €
- Gers	:	467,2 €

J'en viens maintenant à nos programmes et crédits d'investissements pour 2008.

INVESTISSEMENTS ORIENTATIONS 2008

Avec un volume de crédits de paiement qui avoisinera, hors remboursement du capital des emprunts, les 55 millions d'euros, mon Projet de Budget pour 2008 donnera la priorité aux **investissements d'avenir**.

- ♦ **La voirie départementale restera la priorité de ce prochain budget**, comme elle l'était déjà en 2007.

A titre d'information il ressort, de l'étude réalisée par la D.G.C.L. au titre des budgets primitifs 2007, que nous étions, avec un ratio de 130,3 €h au titre des **dépenses d'investissements** sur la voirie départementale, **nettement au-dessus** de la moyenne nationale : 76,7€h.

2008 verra :

- **la fin des programmes 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007**, axés essentiellement sur des opérations de sécurité et de traversées de villages avec près de **2 millions** de crédits de paiements ;

- **la poursuite du programme 2007-2008**, voté au BP 2007, avec l'inscription de près de 8 millions de crédits et qui devrait être terminé pour septembre prochain ;

- Monsieur VIGUIE, la fin des travaux des **Rampes de CAYLUS**, avec un dernier crédit de 1 million d'euros, giratoire compris ;

- Messieurs les Conseillers Généraux des cantons de CASTELSARRASIN et MOISSAC, je profiterai de la prochaine session budgétaire pour abonder de 4 millions les crédits déjà inscrits pour l'aménagement **de l'Axe QUERCY GASCOGNE** dont la mise en service devrait intervenir en **mars 2008** ;

- Monsieur ROGER, 2008 verra également le démarrage des travaux du **pont de VERDUN**, selon la procédure « **P.P.P.** » (Partenariat Public Privé), et la poursuite du programme de rénovation des ponts BOWSTRING (canal).

S'agissant du **programme de voirie 2008-2009** proprement dit, il sera axé **sur la poursuite de nos opérations de sécurité**. Compte-tenu de l'ampleur des chantiers en cours, **il sera limité** dans son volume qui tournera, tout de même, autour de **10 millions d'euros**.

Bien évidemment, Monsieur le Président BENECH, et dans la limite des crédits dont l'Etat nous a doté, nous porterons un soin particulier aux **RD 820 et RD 813** alors que, s'agissant de **VELO-VOIE VERTE**, nous poursuivrons, comme initialement prévu, l'opération en cours avec, au titre de 2008, l'adoption de la tranche port de Montech – Haute-Garonne. Restera à faire, dans un dernier temps, le tronçon Port de Montech – Port de Montauban.

Ces crédits d'investissement seront complétés, comme chaque année, par les **crédits d'entretien** routier où, là aussi, avec **22,1€h** au titre de l'entretien courant, nous étions en 2007 **nettement au-dessus** de la moyenne nationale, 16,8 €h.

Afin de bien mesurer l'effort consenti ces dernières années sur la voirie départementale, je voudrais vous préciser qu'il ressort, de l'analyse des comptes administratifs 2005 réalisée par la D.G.C.L, que nous nous situons en Midi-Pyrénées :

en investissement : dans le haut du tableau

- Tarn-et-Garonne	10 320 €du Km,
- Ariège	4 445 €du Km,
- Aveyron	6 123 €du Km,

- Haute-Garonne	13 709 €du Km,
- Gers	4 585 €du Km,
- Lot	4 751 €du Km,
- Hautes-Pyrénées	7 635 €du Km,
- Tarn	5 294 €du Km.

Idem en fonctionnement :

- Tarn-et-Garonne	1 584 €du Km,
- Ariège	1 539 €du Km,
- Aveyron	1 341 €du Km,
- Haute-Garonne	2 695 €du Km,
- Gers	1 010 €du Km,
- Lot	1 450 €du Km,
- Hautes-Pyrénées	2 249 €du Km,
- Tarn	1 198 €du Km.

◆ **Les établissements d'enseignement seront également notre priorité**

Là aussi, en préambule, je souhaite attirer votre attention sur les ratios publiés par la D.G.C.L. au titre des comptes administratifs 2005 où nous nous situons :

- au niveau de **l'investissement** dans les collèges publics, dans la moyenne de Midi-Pyrénées avec **597,3 €élève** pour :

- 786,2 €dans l'Ariège,
- 384,3 €dans l'Aveyron,
- 802,6 €dans la Haute-Garonne,
- 575,8 €dans le Gers,
- 722,2 €dans le Lot,
- 338,3 €dans les Hautes-Pyrénées,
- 442,2 €dans le Tarn,

- idem en **fonctionnement**, avec **248,5 €élève** dans la moyenne de Midi-Pyrénées pour :

- 213,9 €dans l'Ariège,
- 249,3 €dans l'Aveyron,
- 279,9 €dans la Haute-Garonne,
- 296,2 €dans le Gers,
- 259,3 €dans le Lot,
- 207 €dans les Hautes-Pyrénées,

- 232,4 € dans le Tarn.

Conformément à notre "PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012 sur les COLLEGES EXISTANTS", je vous **proposerai d'engager la 6^{ème} tranche 2008-2009** telle que prévue.

A cet effet, je vous soumettrai une autorisation de programme de près de **3 millions** d'euros, alors que près de 6 millions d'euros de crédits de paiement seront inscrits au titre des tranches antérieures en cours de réalisation.

La tranche 2008-2009 concernera la 6^{ème} et dernière phase de Pierre Darrasse à Caussade, les 4^{èmes} des Collèges de Lauzerte et Saint-Antonin, la 3^{ème} de Jean Rostand à Valence d'Agen ainsi que des travaux sur Ingres et Nègrepelisse.

Monsieur GONZALEZ, s'agissant du **collège Issanchou** dont les travaux ont commencé, 6 millions de crédits seront inscrits.

Compte tenu des retards pris sur ce chantier, retards liés, **entre autre**, aux procédures contentieuses engagées par la Mairie de Montauban, le Préfet RIGOLET ou Monsieur François BONHOMME, il me semble raisonnable d'envisager sa mise en service **pour la rentrée 2009-2010**.

S'agissant toujours de nos Collèges je vous proposerai, à l'occasion du budget primitif 2008, deux plans pluriannuels :

- le premier concerne **l'informatisation de nos collèges** avec pour ambition d'arriver, à l'horizon 2010, à 1 ordinateur pour 6 élèves ;
- le second a trait au **programme prévisionnel d'investissement sur nos gymnases**. Nous les avons quasiment tous construits, il faut maintenant les maintenir à niveau, ce sera l'objet de ce plan pluriannuel.

Au-delà des collèges nous allons, sur notre **Site Universitaire**, en terminer avec les travaux relatifs à l'aménagement du Restaurant pour, dans leur prolongement, s'attaquer au relogement de l'IUP « Arts Appliqués ».

Toujours dans le cadre de nos compétences, nous seront amenés :

- Monsieur ROSET, à poursuivre la restructuration de notre **base de plein air et de loisirs du Tarn-et-Garonne**.

Sont aujourd'hui terminés :

- les travaux de la tranche 1, qu'il s'agisse de l'aménagement du parking et de la voirie à l'entrée de la base ou celui des espaces verts et de la voirie autour de la zone de mise à l'eau des bateaux ;
- les travaux de la tranche 2 phase 1, avec la construction de 4 chalets d'hébergement, de 2 salles de classe et d'un vestiaire-sanitaires pour les activités physiques et sportives.

2008 devrait voir :

- d'une part, la réhabilitation du bâtiment d'hébergement existant, les travaux viennent de débiter ;
- d'autre part, celle de la restauration collective dont les travaux devraient commencer en octobre ;
- enfin, nous nous attaquerons, sur plusieurs années, à la réfection de la piscine.

Quant aux terrains de jeux, je souhaite que nous les réalisions dans l'année et que, dans le même temps, nous réfléchissions à la restructuration de notre camping.

- Messieurs les membres de la Commission des Sites, les travaux relatifs à la mise hors d'eau et hors air de l'hostellerie (dessus du cellier), ainsi que ceux liés à la restauration de l'aile des jardiniers étant aujourd'hui terminés, il y a lieu de s'attaquer au 1^{er} étage de notre **Abbaye de BELLEPERCHE**.

Je vous rappelle qu'à cet effet nous avons décidé d'engager une étude, avec Monsieur REBIERE architecte en chef des monuments historiques, pour l'aménagement des cellules situées de part et d'autre du grand couloir de desserte. Elle vous sera présentée à l'occasion de session de juin.

Cette opération pourrait être phasée en **3 tranches** :

- l'aménagement des cellules sud intégrant les contraintes de sécurité pour accès et évacuation, que nous programmerons à notre DM1 de 2008 ;
- la restauration du couloir de desserte dont les crédits pourraient être inscrits au B.P. 2009 ;
- ceux relatifs à l'aménagement des cellules nord dans le circuit de visite seraient programmés au B.P. 2010.

Toujours dans le cadre de nos sites remarquables nous allons, Monsieur le Conseiller Général LARROQUE, compléter les crédits déjà inscrits au titre de la 1^{ère} tranche de la réhabilitation du **TEMPLE des AUGUSTINS**, dont les travaux vont démarrer en début d'année.

S'agissant de la restructuration et l'agrandissement des **Archives Départementales**, nous profiterons de l'année 2008 pour :

- arrêter le programme,
- lancer les études de telle sorte que nous puissions attaquer ce vaste chantier début 2009.

Monsieur PARIENTE, nous inscrirons les premiers crédits au titre du programme pluriannuel de **mise à niveau de nos C.M.S.** tel que nous l'avons arrêté lors de notre dernière session.

C'est ainsi qu'en 2008 nous réaliserons les pôles de Nègrepelisse et Grisolles et attaquerons les travaux concernant la restructuration de celui de MOISSAC.

Le problème de la Gendarmerie de Beaumont ayant été réglé lors de notre dernière session, par recours à un bail amphytéotique consenti à Tarn-et-Garonne Habitat, 2008 va voir s'accélérer le grand chantier de la **Cité Administrative Départementale**, conformément au planning qui vous a été présenté lors de notre dernière session.

Pour votre information, les travaux relatifs à l'aménagement de la salle du Conseil, de la Commission Permanente, du bar et du hall du niveau D sont aujourd'hui terminés et le mobilier livré.

Monsieur EMPOCIELLO, 2 chantiers importants pour l'avenir de notre département vont s'ouvrir :

- celui lié au **très haut débit**,
- celui de la **plate-forme logistique départementale**.

S'agissant du très haut débit, les marchés permettant de dégrouper les cinq centraux de Montauban, Moissac, Castesarrasin, Caussade et Valence d'Agen sont passés. Les travaux, programmés à hauteur de 1 million 200 mille euros, démarreront courant janvier.

A l'issue de ces travaux, plus de 80 % du potentiel économique du département pourra être desservi pour peu que les communautés ou agglo concernées réalisent, dans un deuxième temps, les « boucles locales ».

Concernant la zone départementale à vocation logistique, vous allez tout à l'heure examiner les statuts du syndicat mixte qui sont conformes aux principes que nous avons approuvés, à l'unanimité, à l'occasion de notre dernière session.

Si ces statuts sont adoptés, tant par vous-mêmes que par les communes concernées, le syndicat déposera, en février prochain, la D.U.P.

Enfin, et pour en terminer avec notre programmation 2008, je vous rappelle que les travaux relatifs à l'aménagement du **THERONDEL** débuteront en mai prochain.

Au-delà de ces travaux, et comme nous en avons convenu, nous allons profiter de l'année 2008 pour, Monsieur ROSET, mettre en place notre « **plateforme touristique départementale** » qui, sur le modèle de notre ADE, regroupera, sous la houlette du responsable que nous avons enfin trouvé, l'ensemble des intervenants de cette filière, sur la base d'une organisation à redéfinir entièrement.

S'agissant de nos politiques de soutien aux communes, associations et tiers de ce département je pense, qu'au delà des crédits qui seront inscrits, et dont le volume sera sensiblement le même que cette année, nous devons mettre à profit l'exercice 2008 pour entamer la **clarification de nos interventions** dans le cadre des premières conclusions qui seront tirées des études en cours au titre de « TARN-ET-GARONNE 2025 ».

Bien évidemment, nous nous engagerons fortement sur les 2 pôles de compétitivité que sont :

- **Aérospace Vallée**, avec le projet **Hélimaintenance** que nous menons, sous l'égide de l'ADE, en partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional et la Ville de Montauban. C'est dans ce cadre que, d'ailleurs, une importante réunion de travail s'est tenue ce lundi en présence de l'ensemble des partenaires autour du Préfet de Région.

- **Agrimip**, avec la première rencontre décentralisée qui s'est tenue, le 6 décembre dernier au Conseil Général, en présence du Président du Pôle Monsieur Alain CHATILLON. Avec son équipe, une quarantaine d'acteurs départementaux ont ouvert les premières pistes qui vous seront présentées dans le courant de l'année.

Voilà, mes chers collègues, mes orientations pour l'exercice 2008.

Sauf avis contraire, notre Collègue Jacques MOIGNARD pourrait être comme à son habitude notre secrétaire de séance.